Concession, DSP

Commune de **Saint-Gildas-de-Rhuys**

Gestion et exploitation du camping municipal du Kerver

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan), rue Saint-Goustan, 56730.
SIRET : 215 602 145 00017
Recherche un opérateur pour la gestion et l'exploitation du camping «Le Kerver».
Description du camping : situation en bord de mer, accès direct à la plage, classement 2 étoiles, 120 emplacements nus, 7 locatifs (tentes démontées après la saison), 1 bâtiment d'accueil comprenant le logement des régisseurs, 2 blocs sanitaires, aire de camping-cars attenante (40 places), superficie totale d'environ 2 ha.
Adresse : chemin du Kerver.
Période d'ouverture : du 1er mai au 30 septembre.
Mode de gestion : délégation de service public (régie intéressée) d'une durée de 23 mois à compter du 1er janvier 2026 au plus tôt. Rémunération calculée sur le montant net des droits d'entrée (21 %), diminués de la facturation correspondant à la consommation d'eau des installations du camping (hors aire de camping-cars).
Chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 300 000 euros HT.
Dossier à retirer à l'adresse https://demat.centraledesmarches.com/
Les candidatures et les offres devront y être déposées pour le vendredi 7 novembre 2025 à 12 h 00.

Avis d'attribution
marchés publics et privés

SIAEP de la Région de Questembert

Réseaux AEP et EU du lotissement "Rinsquivy" sur la commune de Le Guerno

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SIAEP de la Région de Questembert, 16, avenue de la Gare, 56230 Questembert, tél. 02 97 26 04 28.
Courriel : contact@siaep-questembert.fr
Correspondant : M. Raymond Houeix.
Objet du marché : réseaux AEP et EU du lotissement "Rinsquivy" sur la commune de Le Guerno.
Type de marché : travaux.
Site ou lieu d'exécution principal : commune de Le Guerno.
Attribution : le marché a été attribué à l'entreprise TPC Ouest (Saint-Avé/56) pour un montant de 22 356 euros HT.
Date d'envoi du présent avis : jeudi 25 septembre 2025.

Avis administratifs

Commune de GRAND-CHAMP
Révision du Plan local d'urbanisme
et du zonage d'assainissement des eaux usées

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE N° 1

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n° 170-2025 du 24 septembre 2025, Mme le Maire de Grand-Champ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usée de la commune.
Cette enquête publique se déroulera du jeudi 16 octobre 2025 à 9 h 00 et jusqu'au mardi 18 novembre 2025 à 17 h 30, pour une durée de 34 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Grand-Champ, 2 rue de la résistance.
Par décision du 13 août 2025, le tribunal administratif de Rennes a désigné M. Bernard Boulic, responsable de bureau d'études construction, à la retraite, commissaire enquêteur. Par une décision modificative du 24 septembre 2025, le tribunal administratif de Rennes a modifié l'objet de l'enquête.
Les pièces du dossier unique, ainsi qu'un registre d'enquête papier seront déposés à la mairie de Grand-Champ, 2, rue de la Résistance, et mis à disposition du public pendant toute cette période.
Le dossier d'enquête sera composé d'une part, du projet de Plan local d'urbanisme (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, règlements écrits et graphiques, annexes). Il comprendra également le rapport de présentation avec l'évaluation environnementale du projet de Plan local d'urbanisme, de l'avis émis par la CDPENAF, des avis émis par les personnes publiques associées et consultées et de l'avis de l'Autorité environnementale. Il sera composé d'autre part, du dossier de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête unique, au format papier, en mairie, 2, rue de la Résistance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : les lundi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 ; le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 ; le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.
Le dossier dématérialisé de l'enquête sera également disponible sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/6650/ ainsi que depuis un poste informatique en mairie.
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :
soit lors des permanences de M. le Commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences mentionnés ci-dessous,
soit en les consignant sur le registre d'enquête coté, paraphé et déposé à cet effet en mairie de Grand-Champ, 2, rue de la Résistance, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête : mairie, 2, rue de la Résistance, 56390 Grand-Champ, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, projet de révision du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées de Grand-Champ,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-6650@registre-dematerialise.fr
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Grand-Champ, pour recueillir les observations et propositions des intéressés :
- le jeudi 16 octobre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 (ouverture),
- le mercredi 22 octobre 2025, de 15 h 00 à 19 h 00,
- le mardi 28 octobre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 7 novembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 12 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 18 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30 (clôture).
À l'expiration du délai de 34 jours, soit le mardi 18 novembre 2025, à 17 h 30, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans les 8 jours après clôture de l'enquête, il dressera un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'il remettra à Mme le Maire. Elle disposera d'un délai de 15 jours pour répondre et produire ses observations éventuelles.
Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. Le commissaire enquêteur transmettra à Mme le maire de Grand-Champ, et à M. le Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture d'enquête, en mairie, 2, rue de la Résistance, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6650/ et sur le site internet de la commune www.grandchamp.fr
Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations et propositions du public, et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil municipal de Grand-Champ en ce qui concerne le PLU, et à délibération de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération en ce qui concerne le zonage d'assainissement des eaux usées.
L'autorité responsable du projet de révision du PLU est Mme Dominique Le Meur, maire de Grand-Champ.
L'autorité responsable du projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées est M. David Robo, président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.
Les demandes de renseignements pourront se faire auprès du service urbanisme réglementaire de la commune, en mairie (2, rue de la Résistance) ou par téléphone au 02 97 66 45 43.

Le Maire
Dominique LE MEUR.

Santé

Pas de responsable en cas de mort subite du nourrisson

La personne qui garde un enfant en bas âge n'est pas responsable en cas de mort subite du nourrisson, a indiqué la Cour de cassation.
La responsabilité de l'assistante maternelle se limite à une obligation de moyens sur les questions de santé.
Les juges ont rejeté les plaintes des parents dont l'enfant avait été retrouvé en état de mort subite, confirmant qu'il n'y avait pas de défaillance sur le plan de la sécurité.
L'enfant étant mort d'une asphyxie aiguë, il s'agissait d'un problème de santé pour lequel l'assistante maternelle n'a qu'une obligation de moyens. Il n'y a aucune faute imputable. (Cass. Civ 1, 14.11.2024, A 23-19.021)

Le préfet d'ILLE-ET-VILAINE, le préfet du MORBIHAN,
le préfet des CÔTES-D'ARMOR, le préfet de la LOIRE-ATLANTIQUE,
la préfète de la MAYENNE, le préfet de MAINE-ET-LOIRE
Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'article L.212-9 du Code de l'environnement, une participation du public par voie électronique, portant sur la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine se déroulera du mercredi 15 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025.
Cet avis est affiché dans l'ensemble des 508 communes concernées et fait l'objet d'une publication sur les sites internet des services de l'État d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes-d'Armor, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de Maine-et-Loire.
L'évaluation environnementale du dossier de révision du SAGE du bassin de la Vilaine et l'avis délibéré de l'autorité environnementale sont insérés au dossier mis à disposition du public.
Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public sur les sites internet suivants :
– sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :
https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/PPVE-SAGEdu-Bassin-de-la-Vilaine
– sur le site internet de la préfecture du Morbihan à l'adresse suivante :
https://www.morbihan.gouv.fr/
– sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse suivante :
https://www.cotes-darmor.gouv.fr/
– sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante :
https://www.loire-atlantique.gouv.fr/
– sur le site internet de la préfecture de la Mayenne à l'adresse suivante :
https://www.mayenne.gouv.fr/
– sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire à l'adresse suivante :
https://www.maine-et-loire.gouv.fr/
Il est également consultable sur le site internet du registre dématérialisé :
https://sage.lavilaine.com/
Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, pa courrier postal à l'adresse suivante : Eaux & Vilaine, BP 11, 56130 La Roche-Bernard ou par mail à l'adresse suivante : sage.vilaine@eaux-et-vilaine.bzh
Des informations peuvent également être recueillies sur le site de la révision du SAGE du bassin de la Vilaine à l'adresse suivante : https://www.sage-vilaine-revision.com/
Sur demande, ce dossier peut être mis en consultation sur support papier. La demande devra être formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation auprès de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, bureau de l'environnement et de l'utilité publique à l'adresse électronique suivante :
pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr qui contactera le demandeur pour convenir d'un rendez-vous.
Le dossier papier sera mis à disposition du demandeur à la préfecture ou sous-préfecture concernée aux jours et heures qui lui sont indiqués au moment de sa demande.
Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de sa demande.
Le public peut formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de la participation :
- sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : https://sage.lavilaine.com/
- par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr en précisant l'objet du courriel : «participation du public - SAGE Vilaine».
Ces observations et propositions sont consultables pendant la durée de la participation à l'adresse du registre dématérialisé sécurisé.
Les observations et propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.
Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la clôture de la consultation.
La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, sont mis à disposition sur les sites internet susmentionnés au plus tard à la date de la notification de la décision et pendant une durée minimale de trois mois.
Au terme de cette participation du public par voie électronique, le projet de révision du schéma d'aménagement et de gestion du bassin de la Vilaine, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés, sera approuvé par les préfets d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, des Côtes-d'Armor, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de Maine-et-Loire.

Vie des sociétés

CLEAN OCEAN HUB

Forme : société par actions simplifiées (SAS)
Siège social :
Centre d'affaires Lorient Mer La Base
1, rue Honore-d'Estienne-d'Orves
56100 LORIENT
918 431 909 RCS Lorient

CAPITAL SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 septembre 2025, les actionnaires ont décidé de modifier le capital social en le portant de 10 000 euros à 15 000 euros.
Mention sera portée au RCS Lorient.

DAM'S PLAQUE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11, rue Laënnec
Le Clos Grosbon
56140 MALESTROIT
844 461 244 RCS Vannes

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 11, rue Laënnec, Le Clos Grosbon, 56140 Malestroit au 10, La Gajale, 56140 Caro à compter du 1er septembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

LEBEL OUVRAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
5C, Parc d'activité La Corne du Cerf
56190 ARZAL
RCS Vannes

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 septembre 2025 à Arzal, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : Lebel Ouvrage.
Siège social : 5C, parc d'activité La Corne du Cerf, 56190 Arzal.
Objet social : achat, vente et pose de portails et portes de garages, de clôtures su muret, d'équipements de sécurité (alarmes et vidéosurveillance, contrôles d'accès, motorisations, interphonie, barrières levantes). Maintenance des installations et dépannage.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : M. Christopher Lebel, demeurant 3, La Vallée, 56130 Péaule, assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Vannes.

Pour avis
La Gérance.

COET SAPIN

Société civile d'exploitation agricole
En liquidation
Au capital de 222 000 euros
Lesmadien
56330 PLUVIGNER
RCS Lorient 534 318 670

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décisions extraordinaires en date du 10 juin 2025, l'assemblée des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat Mme Sylvie Prado, demeurant Lesmadien 56330 Pluvigner, liquidateur et constaté la clôture de la liquidation au 30 novembre 2022.
Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Lorient.

Pour avis
Le Liquidateur.

A NOS ANNONCEURS
Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Autres légales

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 27 mars 1991, Mme Eugénie Henriette Marie Vincente Stepant, retraitée, demeurant à Lorient (56100), 17, rue de l'Entente Cordiale. Née à Merlevenez (56700), le 14 novembre 1930. Veuve de M. Eugène Joseph Marie Germain Le Guenno et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à Lorient (56100) (France), le 23 juin 2025. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Bruno Fischer, notaire, membre de la Selarl "Notaires Blavet Océan", titulaire d'un office notarial à Hennebont (Morbihan), 13, place Général-de-Gaulle, le 25 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé.

BRETONS

LE MAGAZINE POUR COMPRENDRE LA BRETAGNE
Interviews, portraits, actus, histoire

4 €
PAR NUMÉRO
AU LIEU DE ~~5,90~~ €
Durée libre et sans engagement

34 %
D'ÉCONOMIE

12 NUMÉROS + 4 HORS-SÉRIE = 16 PARUTIONS PAR AN

Profitez de cette offre, flashez-moi !

TARIF RÉSERVÉ AUX ABONNÉS DU JOURNAL

Gagnez du temps : magabo.fr/brtpla
Renvoyez le coupon sans affranchir à : Service Clients - Libre Réponse 15348 35099 Rennes Cedex 9
02 99 32 66 66 du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (prix d'un appel local)
S241OPBM choix 3

APOF

Oui, je souhaite profiter de cette offre papier*

☐ Je souhaite profiter de l'Offre sans engagement à 4 € par parution au lieu de ~~5,90 €~~.
Je reçois mes magazines et mes hors-series. Paiement par prélèvement automatique sécurisé sans engagement. C 241OPBM choix 3

Mes coordonnées ☐ Mme ☐ M.
Nom Prénom
Adresse
Code Postal Ville
Tél. de préférence mobile
Email
Email indispensable pour recevoir chaque vendredi la newsletter *Bretons*

☐ Je choisis le paiement par prélèvement, facile et sécurisé

Désignation du compte à débiter
N° IBAN
Nom et adresse du créancier
Bretons - Société Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9
N'oubliez pas de signer votre mandat et d'y joindre un relevé d'identité bancaire. Type de paiement : récurrent
Fait à
Le
Signature obligatoire

* Voir conditions sur magabo.fr/brtpla. Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonnés. Elles sont conservées 3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ces données. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement en vous adressant par courrier à : Service Clients – TSA 80001 35071 RENNES CEDEX. Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter par écrit ou par mail (pdp@sipa.ouest-france.fr) notre Délégué à la Protection des Données : Protection des Données Personnelles – SIPA Ouest-France – ZI Rennes Sud-Est – 10 rue du Breil – 35051 Rennes cedex 9